

# G. I. R. MARALPIN

GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Secrétariat 49 avenue Cernuschi - F-06500 MENTON - Tél/Fax (33) 04 93 35 35 17 - Messagerie électronique : Jacques.Molinari@wanadoo.fr

## BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉROS 10 et 11 JUN et AOÛT 1998

### ÉDITORIAL

Le long intervalle écoulé depuis la parution de notre dernier bulletin ne résulte pas d'une pause dans les activités du Secrétariat et du Bureau mais d'un surcroît de leurs charges, en une fin d'année universitaire et un début d'été où le GIR Maralpin s'est appliqué (ainsi qu'en attestent notre éphéméride [cf. page 2] et les nombreuses informations de ce numéro double) à affirmer sa présence et à assumer l'essentiel des tâches qu'il s'était assignées.

Il s'agissait en premier lieu de situer, auprès des instances départementales, régionales et nationales, le rôle du GIR dans le contexte de la Convention alpine. Ces démarches, dont certaines ont été effectuées dans le cadre de délégations de CIPRA-France, se sont concrétisées par une lettre du ministre Jean-Claude Gayssot à CIPRA-France lui confirmant les nouvelles positions françaises (désormais proches de celles de l'Autriche et de la Suisse) sur le protocole Transports de la Convention alpine, et l'implication désormais officielle de CIPRA-France et du GIR Maralpin dans l'élaboration de la DTA des Alpes-Maritimes, et tout particulièrement dans le comité de pilotage de l'étude intermodale des transports [cf. page 4].

Au niveau du département, le GIR, qui vient de confirmer sa demande d'adhésion, au titre de membre associé, à l'Agence des déplacements des Alpes-Maritimes (ADAM), a beaucoup œuvré dans le secteur des transports, en donnant son appui aux démarches d'autres associations en faveur d'un plan départemental de transports collectifs et de l'implantation d'une halte SNCF à Nice-Magnan, et en entreprenant la réalisation du "Livre blanc sur les lignes ferroviaires du Col de Tende" (qui s'inscrit dans le cadre de notre convention avec le SIDELT) [cf. page 3]. Le GIR a également formulé des avis dans le cadre de l'enquête publique sur le plan 06 d'élimination des déchets urbains.

Avec la rentrée universitaire, nos réunions-rencontres reprennent leur rythme mensuel (les seconds mardis du mois). Les membres du GIR, mais aussi *tous les destinataires de ce Bulletin*, sont très cordialement invités à participer à nos échanges de vues qui se déroulent dans le cadre de ces réunions. Nous appelons leur attention sur le fait que notre assemblée statutaire annuelle se tiendra le mardi 8 décembre, et nous lançons sans tarder un appel à nos enseignants universitaires pour susciter auprès de leurs étudiants le choix de thèmes de mémoires et de maîtrise entrant dans le cadre de nos réflexions et de nos projets, et rallier plus largement à notre réseau nos collègues piémontais et ligures.

Conjointement à ces actions de concertation, de communication et de représentation, le travail du GIR se poursuit dans les directions définies dans nos précédents numéros. Il portera prioritairement, pour des raisons calendaires, sur la Directive territoriale d'aménagement et son volet "étude intermodale" dont les échéances respectives sont fixées à avril 1999 et fin-1998 [cf. pages 3 et 4].

**Le Bureau**

#### INVITATION (ANNONCE UNIQUE)

#### PROCHAINES RÉUNIONS

### **LES RÉUNIONS-RENCONTRES DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE UNIVERSITAIRE**

***Mardi 13 Octobre***

***Mardi 10 Novembre***

***Mardi 8 Décembre [Assemblée Générale statutaire]***

à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis

7 avenue Robert Schuman, NICE - Bâtiment principal

de **18 heures à 20 heures**

**Le numéro et la localisation de la salle seront affichés sur la porte de la Salle du Conseil, au dernier étage**

Le Bureau proposera, aux participants qui le souhaiteraient, de parachever ces réunions par un

***repas amical***

pouvant se tenir, à partir de 20 heures, au restaurant Les Collinettes, à proximité de la Faculté de Droit

## SECRETARIAT : ÉPHÉMÉRIDE du 1er MAI au 30 AOÛT 1998

Les activités de la période qui précède (15 février - 30 avril) ont été signalées dans le Bulletin n°9)

(Les faits marquants 1996-1997 sont analysés dans le compte-rendu d'activités présenté à la dernière A.G. et qui peut être adressé sur simple demande)

### Mai

- 05/06.05 Paris. Démarches JM : Min.ATE (Mme Dominique Dron) ; Min.ETL (MMmes Claudine Laguzet & Eliane Roux, M. Joseph Dornbush [DAEI/SES], MM. Nicolas Terraz, Patrick Perin [DTT] ) ; RFF (M. Jacques Demoulin) ; SNCF (MM. Jacques Maslé [GI/IG], J.-P. Bourgin [Fret] ) ; EcoRail (M. Vincent Pichoud) [*Compte rendu détaillé disponible*]  
12.05.98 Rendez-vous mensuel GIR  
15.05.98 Grenoble. C.A. CIPRA-France (JM)  
18.05.98 Torino. Entretien CIPRA-Italia avec Francesco Pastorelli (JM) [*Compte-rendu JM du rôle de Cipra-Italia dans le réseau Alliance*]  
Cuneo. Entretien avec Giuseppe Fissore (JM)  
20.05.98 Entretien avec M. Gérard Piel, Président de la Commission transports-énergie de la région PACA (G. Nallino, P. Moretti, JM)  
26.05.98 Préfecture. Présentation du GIR à M. Michel Drevet, Secrétaire général, et MM. Michel Pignol, Dir. adjt. urbanisme et logement, Jean Pieffort, Chargé de mission DTA à la DDE 06 (Ch. du Saussay, JM)  
26.05.98 Cuneo. Entretien JM avec Giuseppe Fissore et l'Ing. G. Vassalo  
28.05.98 Nice. Entretien JM avec MM. Jean-Marie Viard, Directeur départemental SNCF, et Pierre Laganne, Directeur du développement et du contrôle de gestion SNCF Direction de Marseille  
29.05.98 Puget-Rostang. Entretien avec M. Ange Maurin, Maire (Ch. du Saussay, Patricia Chabaud, JM)

### Juin

- 06.06.98 Breil. Assemblée générale de Roya-Expansion-Nature (Dr. Deramond, JM) - Tende. Jumelage des parcs du Mercantour (E. Gasperini, JM)  
08.05.98 Marseille. Entretien avec M. Pierre Izard, Directeur SNCF Région de Marseille  
09.06.98 Rendez-vous mensuel GIR  
18.06.98 Conférence de presse Rectorat Lettres/Assoc. Oxygène/GIR sur un projet de halte SNCF à Nice-Magnan (Ch. du Saussay, JM)  
18.06.98 Préfecture. Réunion d'information sur les modalités d'application de la loi Littoral dans le cadre de la DTA (Ch. du Saussay, JM)  
23.06.98 Antenne 06 du Conseil Régional. Entretien avec M. Louis Capecci, Assistant de M. Patrick Lallemant, Vice-président du CR PACA (G. Nallino, P. Moretti, JM)  
25.06.98 Mouans-Sartoux. Colloque Santé-Environnement (JM)

### Juillet

- 30.6/2.7 Paris. Démarches JM : Mission Opérationnelle Transfrontalière (M. Jacques Houbart, Directeur) ; UIC (Mme Laura Ventura, MM. Francesco Maternini [CEMAT], Stefano Guidi [FS] ) ; Min.ETL/DTT (M. Hervé Arki [SI3], Mmes. Béatrice Rigaud-Juré & Martine Corneloup [S12] ; Min.ETL/DAEI (M. Alain Roudaut [TC2] ) ; Min.ETL/Mission Transport (M. Michel Muffat [PREDIT] ; OCDE (Mme. Marie-Sophie Fouvez [CEMT] ) ; RFF (MM. Jacques Demoulin & Jean-Jacques Casassus)  
03.07.98 Paris. Démarches CIPRA-France (P. Bontemps, JM) : Min. Jeun. Sports (Mmes. Danielle Delaye & Nancy Marrec [DS/Equip] ) ; Min.ATE (M. François Lerat [DNP/EN] )  
09.07.98 Préfecture. Assemblée générale élargie de l'Agence des déplacements des A.-M. (G. Nallino, P. Moretti, JM)  
10.07.98 Préfecture. Enquête publique sur le plan 06 d'élimination des déchets. Entretiens avec le commissaire-enquêteur et dépôt d'observations (Bruno Arcidiacono, JM).  
11.07.98 Cuneo. Entretien JM avec Giuseppe Fissore  
27.07.98 Conseil Général. Entretien avec M. Patrick Mottard [Commission permanente] (G. Nallino, P. Moretti, JM)  
29.07.98 Sophia-Antipolis. SAEM-SACA, Entretien avec M. Robert Botteghi sur les propositions à formuler au SIDELT

### Août

- 09.08.98 Remise à SAEM-SACA du projet de motion SIDELT sur la ligne de Tende  
14.08.98 Cuneo & Vinadio. Entretien JM avec Giuseppe Fissore et le Prof. Werner Baetzing [Univ. d'Erlangen RFA]  
20.08.98 Paris. Cabinet de J.-Cl. Gayssot (Mme Marie-Hélène Coux, M. Gilles Leblanc) - Audience Cipra-France (P. Bontemps, JM)  
Relance de diverses démarches antérieures (JM) [*Compte rendu détaillé disponible*]  
24.08.98 Ventimiglia. Réunion GIR/Cipra-Italia/Cipra-France de formalisation du projet de Livre blanc sur les lignes ferroviaires du Col de Tende (Dr. Deramond, M. Fissore, M. Fusco, P. Lorida, JM) [*Compte rendu détaillé disponible*]  
25.08.98 Entretien avec Me René Clerissi, Président du Conseil Economique et Social de la Principauté de Monaco

## TRANSPORTS SOUTENABLES - DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Une volonté politique en faveur d'une stratégie de transports écologiquement viable est désormais clairement affirmée à tous les niveaux, et notamment par :

- la Communauté internationale, avec la Conférence mondiale de Kyoto sur le réchauffement climatique (12.11.1997), puis la Conférence régionale (paneuropéenne) des Nations Unies sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14.11.1997) ;
- l'Union européenne, avec le Livre vert sur une stratégie communautaire pour un développement des transports respectueux de l'environnement (1992), le Livre vert sur l'internalisation des coûts externes des transports dans l'UE (1995), le Programme d'action 1995-2000 de politique commune des transports, l'Avis du Comité des Régions sur une stratégie de transport durable (1998) ;
- la Convention alpine en son article 2.2.j Transports, en vigueur depuis le 06.03.1996 ;
- le Sommet franco-italien du 3 octobre 1997 ;
- le mandat interministériel du 12.11.1997 au Préfet des Alpes-Maritimes pour la mise en œuvre de la Directive territoriale d'aménagement du département.

[Le GIR tient à la disposition de ses adhérents une note d'information portant sur les récentes orientations des Nations Unies (CEE) de l'Union européenne (Comité des régions) en matière de transports]

## LE RAPPORT BROSSIER

### VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DES TRANSPORTS TERRESTRES DANS LES ALPES

Dans sa lettre du 11 septembre 1997, confiant à l'Ingénieur général Brossier la charge de procéder à une "analyse multimodale des problématiques de déplacements dans les Alpes", Jean-Claude Gayssot, s'est référé d'emblée à la Convention alpine (dont il prend soin de citer les deux premiers attendus) pour demander l'établissement d'un bilan critique des études en cours en France, et d'engager la réflexion dans une perspective multimodale, en prenant en compte la problématique générale des échanges européens à travers l'arc alpin.

Le rapport établi dans le cadre de cette mission par trois hauts fonctionnaires, l'Ingénieur général Christian Brossier, l'Ingénieur en chef Jean-Didier Blanchet, et l'Ingénieur général Michel Gérard, rapport dont les lignes directrices ont transparu dès le sommet franco-italien d'octobre 1997 [cf. *Bulletin GIR n° 8*], a été rendu public le 29 mai 1998 sous l'intitulé "*La politique française des transports terrestres dans les Alpes*" et vient d'être publié par la Documentation Française [cf. *notre rubrique documentaire en page 4 de ce même numéro*].

#### **Des positions incontestablement novatrices en matière de politique française extérieure et intérieure des transports**

Assez étrangement, peu d'attention encore semble avoir été accordée aux analyses et recommandations que cet important document formule en matière de politique française des transports alpins, et tout particulièrement en matière de stratégie internationale [cf. *dossier soumis par le GIR à CIPRA-International pour publication dans CIPRA-Info*].

##### **(a) Politique extérieure**

Ces recommandations, de caractère particulièrement novateur pour notre pays qui s'était jusqu'ici engagé avec d'extrêmes réticences dans les voies frayées par la CIPRA et la Convention alpine, paraissent devoir, si elles étaient désormais prises en compte, inverser les rapports de forces dans les négociations alpines (protocole Transports) et contribuer de manière décisive à des avancées radicales en politique européenne des transports (notamment pour ce qui est de la reconnaissance d'une entité "périmètre de la Convention alpine", et, en matière de taxation, en acceptant à la fois le principe d'une taxe générale *de transit* alpin pour le financement d'infrastructures ferroviaires nouvelles et d'une taxe *de dissuasion* ou *d'orientation modale* pour favoriser le transfert de la route vers le rail.

##### **(b) Dispositions préconisées en politique intérieure**

Ce sont notamment : 1. affirmation, auprès des services centraux et décentralisés (de l'Etat), d'une politique alpine des transports terrestres ; 2. proposition de création d'une "mission alpine" chargée de l'avancement du protocole transport de la Convention alpine et d'un rôle incitatif permettant la prise en compte de la spécificité montagnarde dans les études générales sur "transports et environnement" ; 3. application sur le sol national, quand il est seul concerné, de certains principes que l'Etat pourrait préconiser au cours de négociations intra ou extra-européennes.

#### **L'analyse "technique" de Jean Sivardière, Président de la FNAUT : "Le rapport Brossier : une réflexion novatrice mais inachevée"**

De l'excellente analyse (à paraître dans *Combat Nature*) que Jean Sivardière nous a aimablement communiquée, citons les quelques appréciations qui suivent.

*"Après les rapports Legrand (1991) et Besson (1993), le rapport Brossier, qui a procédé à un réexamen des grands projets alpins d'infrastructures de transports : liaison ferroviaire Lyon-Turin, axe autoroutier Nord-Sud A51, tunnel routier franco-italien du Mercantour (rebaptisé tunnel de la Lombarde), et desserte des Alpes-Maritimes par l'autoroute A8bis (rebaptisée A58), représente une étape importante et novatrice de la réflexion de l'Etat.*

*À l'actif des travaux de la mission, sont portés : la prise ne compte des contraintes environnementales... ; la volonté évidente d'adapter les réalisations aux besoins réels en évitant les surinvestissements et en améliorant en priorité les infrastructures existantes ; l'analyse détaillée des choix techniques et politiques de nos voisins italiens, suisses et autrichiens ; l'approche intermodale comme elle aurait dû l'être depuis le vote, fin 1982 de la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) dont l'article 14, jamais respecté, impose la comparaison systématique des possibilités de chaque mode de transport si une infrastructure nouvelle est envisagée sur un itinéraire donné."*

La revue, détaillée et critique, qu'il fait des propositions techniques du rapport Brossier conduit le président de la FNAUT à formuler que : "*caractérisée par son réalisme financier, la démarche de la mission apparaît comme inachevée, à mi-chemin entre le conformisme routier traditionnel de l'administration et la remise en question inhérente au développement durable...*

*Le rapport Brossier, par ses recommandations de prudence, aura peut-être une influence bénéfique sur les choix futurs de l'Etat. Aux défenseurs de l'environnement de tirer parti de ce travail novateur, en reprenant ses avancées mais en soulignant aussi ses limites et ses lacunes : une limitation plus stricte des investissements routiers et un choix plus net en faveur du ferroviaire permettraient de maîtriser les problèmes plus rapidement et plus durablement."*

#### **Le rapport Brossier et le secteur maralpin**

L'abondance des matières dans le présent numéro ne nous permet pas de traiter ici cet important volet de l'analyse du rapport Brossier

Ce thème sera analysé, exposé et commenté lors de notre réunion de rentrée du mardi 13 octobre

## LIVRE BLANC SUR LES LIGNES FERROVIAIRES DU COL DE TENDE

Depuis les adhésions croisées de Pro Natura Cuneo et du GIR Maralpin, une étroite collaboration s'est instaurée entre les spécialistes infrastructures des deux associations sur le thème de la mise à niveau de l'axe transfrontalier de la Roya (route et ligne ferroviaire du Col de Tende).

Elle a permis de disposer (avec l'aide notamment de Legambiente Torino) de données suffisantes pour l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie de valorisation des lignes ferroviaires, tous deux présentés par le GIR Maralpin en janvier 1998 au SIDELT [cf. *Bulletin GIR n°9*].

Une complète unité de vues s'en étant ensuivie [à l'occasion notamment du congrès Initiative Transport Europe (ITE) à Torino, en février 1998], le 18 mai 1998, le Secrétariat de CIPRA-Italie informait le GIR Maralpin qu'il était disposé à financer une publication bilingue sur ce thème.

C'est dans cette perspective que le GIR Maralpin a pris l'initiative d'organiser, à Ventimiglia, le 24 août 1998, en concertation avec Pro Natura Cuneo et sous les auspices de CIPRA-Italia et de CIPRA-France, une rencontre de formalisation du projet.

Les conclusions de cette réunion, qui a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé (à la disposition de nos adhérents), sont les suivantes :

- le *Livre Blanc*, qui fera l'objet de deux éditions, française et italienne, traitera des lignes de chemin de fer du Col de Tende [ligne (Torino)-Cuneo-Breil-Ventimiglia et ligne Nice-Sospel-Breil], et visera à faire connaître les réelles potentialités de ces lignes et le rôle qu'elles peuvent jouer en faveur du développement durable dans les Alpes, et tout particulièrement en région maralpine ;
- le *Livre Blanc* se présentera comme une synthèse d'une série de *dossiers techniques*, de caractère plus académique, à élaborer au préalable ; ces *dossiers techniques*, dont deux sont presque achevés, sur lesquels se fondera la validité de l'analyse
- la réalisation des *dossiers techniques* et du *Livre Blanc* est entièrement confiée au GIR Maralpin qui sollicitera les concours externes éventuellement nécessaires ; la publication du *Livre Blanc* pourrait s'effectuer sous le double égide de CIPRA-Italia et de CIPRA-France.

## ETUDE INTERMODALE DANS LES A.-M. ET DTA

Le 7 janvier 1998, le Directeur de Routes (DR) et le Directeur des Transports Terrestres du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, confiaient à M. Jean-Didier Blanchet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, la mission de conduire, "en cohérence avec la mission confiée à l'Ingénieur général Brossier portant sur l'analyse multimodale des déplacements dans les Alpes" [cf. page 3], une étude intermodale dans les Alpes-Maritimes devant s'achever avant la fin de l'année 1998.

### Le cadre et la genèse de la mission

Cette lettre de mission rappelle que "suite aux nombreuses objections soulevées lors de la concertation locale du printemps 1997 sur la procédure de qualification du PIG de l'autoroute A58", les ministres J.-Cl. Gayssot et D. Voynet avaient, le 30 juillet 1997, décidé de la suspendre et de "mettre en place les moyens nécessaires à une étude approfondie des propositions alternatives présentées par les élus et associations, et d'engager une concertation approfondie avec les différents responsables locaux, en cohérence avec la procédure d'élaboration de la DTA".

Cette lettre de mission rappelle également que, dans le mandat adressé au Préfet des A.-M. le 23.10.97, il lui avait été demandé "d'engager une réflexion intermodale traitant l'ensemble des déplacements aux différentes échelles, depuis le grand transit jusqu'aux déplacements urbains" [cf. Bulletin GIR n°8].

### Les modalités

C'est la coordination de cette réflexion d'ensemble qui a été confiée à M. Blanchet "s'appuyant sur des deux Directions, DR (sous-direction des Autoroutes et des Ouvrages concédés) et DTT (sous-direction des Stratégies et Politiques intermodales), et en liaison avec la Direction de la Nature et des Paysages et la Direction régionale de l'Environnement (DIREN) PACA, qui pilotent la démarche d'évaluation environnementale de la DTA".

Est associé à cette réflexion un "Comité de pilotage" présidé par le Préfet et composé de M. Blanchet, des présidents du Conseil régional PACA, du Conseil général des A.-M., des syndicats intercommunaux d'études et de programmation de Cannes-Grasse-Antibes, de Nice et de Menton, de l'ADAM, ainsi que des représentants des associations concernées".

### Le déroulement

Il est prévu en cinq phases :

1. Diagnostic initial ;
2. Travail de modélisation ;
3. Elaboration des scénarios ;
4. Evaluation des scénarios ;
5. Synthèse.

La participation du GIR à ce Comité de pilotage, sollicitée auprès du Préfet des A.-M. le 24 juin 1998, n'a été obtenue que le 9 septembre, suite à la démarche effectuée auprès du Cabinet de M. Gayssot le 20 août, dans le cadre d'une audience accordée à une délégation de CIPRA-France.

## BIBLIOTHÈQUE DOCUMENTAIRE GIR - NOUVEAUTÉS

Ne figurent dans ce tableau que les documents enregistrés depuis le 1er mai 1998

Les acquisitions ou dotations antérieures ont fait l'objet de fiches bibliographiques antérieures qui restent à compléter pour la période comprise entre les parutions des Bulletins 7 et 9 )

### Dossiers et documents [ne sont inventoriées ici que les pièces expressément signalées]

- DTA des Alpes-Maritimes - 1. Le littoral - Projet de rédaction Juin 1998  
Préfecture des A.-M., DDE 06 ; 13 pages, 3 planches couleurs A3
- Compte-rendu de la réunion de concertation du 18 juin 1998 portant sur les modalités d'application de la loi littoral dans le cadre de la DTA  
Préfecture des A.-M., Direction des affaires ministérielles, Bureau de l'Environnement et de l'urbanisme, 10.08.1998, 10 pages.
- Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Agence des déplacements des Alpes-Maritimes, le 9 juillet 1998  
ADAM, Préfecture des A.-M., 13 pages.
- Dossier "Dioxynes" réalisé pour les besoins de la communication du Dr. Pierre BOUTET, Directeur des Services vétérinaires des A.-M. au colloque "Santé -environnement" du 25.06.98 à Mouans-Sartoux, et aimablement transmis par l'intéressé (45 pages).
- Mission opérationnelle transfrontalière ; 1ère Assemblée générale, Communauté urbaine de Lille, 24 juin 1998 ; projet de Compte-rendu (15.08.98), 30 pages.

### Ouvrages et publications

- BROSSIER Christian, BLANCHET Jean-Didier, GERARD Michel  
La politique française des transports terrestres dans les Alpes  
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement - Conseil Général des Ponts et Chaussées  
La Documentation française, Paris ; 3ème trimestre 1998 ; ISBN 2-11-004063 ; 213 pages.
- COHEN de LARA Michel, DRON Dominique  
Évaluation économique et environnement dans les décisions publiques (Rapport au Ministère de l'Environnement)  
La Documentation française, Collection des Rapports officiels ; Paris, janvier 1998 ; ISBN 2-11-003897 ; ISSN 0981-3764 ; DF 5-4439-6 ; 416 pages.
- DRON Dominique  
Déchets municipaux - Coopérer pour prévenir (Rapport au Ministère de l'Environnement)  
La Documentation française, Collection des Rapports officiels ; Paris, mai 1997 ; ISBN 2-11-003760 ; ISSN 0981-3764 ; DF 5-4248-2 ; 269 pages.
- GUELLEC Ambroise  
Déchets ménagers : pour un retour à la raison  
Assemblée Nationale, Les Documents d'information ; Rapport d'information n° 3380 ; Paris, 25 février 1997 ; ISSN 1240-831X ; 78 pages.
- MANESSE Jacques  
L'aménagement du territoire - Des instruments pour quelle politique ?  
L.G.D.J. Paris, juin 1998 ; Collection Systèmes ; ISBN 2-275-01592-2 ; ISSN 0987-9927 ; 182 pages [hommage de l'auteur].
- La gestion de l'espace en questions - À propos des pays  
Montagnes Méditerranéennes, n° 7, 1998 [revue publiée par le Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes]

### Film

- BLANQUET Jacques  
Rivières à "boues" de souffle - Impact des barrages sur les rivières (durée 26 minutes)  
T.O.S. (Association française pour la protection des eaux et rivières) ; 1996 [hommage de l'auteur]